

Formation CPL-H

Pilote professionnel d'hélicoptères

Le brevet de pilote professionnel d'hélicoptère permet à son titulaire d'effectuer des vols commerciaux contre rémunération et destinés à tout public ou travailler pour le compte d'une compagnie

Le candidat doit être en possession d'une licence de pilote privé d'hélicoptère valable.
Pour débiter la formation le candidat doit avoir au moins 155 heures de vol sur hélicoptère dont 60 heures comme commandant de bord.

- Avoir un certificat médical de Classe 1
- Avoir réussi un examen d'entrée portant sur les connaissances générales de base
- Avoir réussi les 8 branches de l'examen théorique professionnel (ce sont les mêmes branches que pour la formation PPL, en plus approfondi)
- Avoir suivi l'ensemble du programme d'instruction pratique, Le niveau est attesté par notre instructeur responsable. La formation CPL-H comprend 25 heures de vol sur hélicoptère, 5 heures de vol de nuit et 5 heures sur simulateur.
- Réussir l'examen pratique de vol pour pilote professionnel d'hélicoptères.

La formation pratique peut être effectuée entièrement sur l'hélicoptère à pistons tels que Schweizer 300 ou Cabri G2. Néanmoins, comme les compagnies commerciales emploient de nos jours, en Suisse comme à l'étranger, essentiellement des hélicoptères à turbine, c'est un avantage précieux pour les futurs pilotes professionnels d'effectuer au moins une partie de la formation sur un hélicoptère commercial à turbine (EC120 Colibri ou AS 350 B3 Ecureuil).

Le temps de formation dépend principalement de votre disponibilité.

En général, il faut compter 24 à 36 mois pour mener à bien cette formation (licence pilote privé, théorie et pratique professionnelle) en parallèle à une activité professionnelle.

Cette durée peut être raccourcie à quelques mois en cas de formation intensive.

Les cours théoriques s'effectuent par « distance learning » et peuvent être suivis en français ou en anglais.

Les formations spéciales tels que le travail aérien pour le transport de charges extérieures, la formation aux atterrissages en montagne, par exemple, font l'objet de spécialisations complémentaires, conformément aux directives de l'OFAC.

Le budget de formation varie fortement en fonction du type d'hélicoptère choisi et de formations complémentaires qu'il est possible de combiner. Nous vous renseignons avec plaisir à ce sujet.

Heli-Lausanne

+41 21 636 35

www.heli-lausanne.ch

Pour toutes vos questions

info@heli-lausanne.ch